

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS et CRITERIUMS (Seniors/Jeunes/CDM/Anciens)

Réunion du Mardi 07 Mai 2019

Présents : MM. LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, ARNAUD Georges, OUACHOUACH Mohammed.

Absents excusés : SUSSET Frédéric, SAMBA Aubin.

Absents : MM.VALLEE Marc, MARNE Gustave.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Appel aux clubs + 45 ans

La Commission d'Organisation des Championnats et Critériums, organise le **SAMEDI 15 JUIN 2019**, une matinée festive, lieu à déterminer, pour la catégorie **+45 ANS**.

Des rencontres seront organisées suivant le nombre d'équipes participantes (sans classement).

Un pot de l'amitié clôturera cette matinée festive.

Afin d'organiser au plus vite cette matinée, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire par mail à secretariat@districtvaldemarne.fff.fr au plus tard le 20 Mai 2019.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros**

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée. A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2018/2019 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE
MATCH : <http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

INFOS

Liste des Clubs débiteurs de la LPIFF

- PORTUGAIS VITRY UA (544708)
- AS RENAISSANCE (582532)

AS RENAISSANCE SENIORS D4.A

La Ligue a décidé de « Mettre hors compétition » le club AS RENAISSANCE en Séniors D4.A

Retrait de (1) point au classement au club de PORTUGAIS VITRY UA sur les rencontres suivantes (article 3.8 des RSG de la LPIFF) :

- ASPTT VILLECRESNES / PORTUGAIS VITRY UA Anciens D3.A du 14/04/19
- PORTUGAIS VITRY UA / ULTRA MARINE AS Anciens D3.A du 05/05/19

SENIORS

20529938-IVRY FOOT US 4 / KREMLIN BICETRE CSA Séniors D3.A du 05/05/19

Lecture de la feuille de match. **La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe KREMLIN BICETRE CSA. Amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

20529811-AJ LIMEIL BREVANNES / VILLENEUVE ABLON US D2.B du 19.05.19

Courrier de la Ville de Limeil Brévannes,

Rencontre maintenue à la date prévue, Stade Pironi à 15h00.

U19

20531970-LIMEIL BREVANNES AJ / THIAIS FC U19 D2.A du 19/05/19

Lecture du courrier de la mairie de LIMEIL BREVANNES. **La commission ne peut accepter la date du 12/05/19, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat. Trouver un terrain de repli en urgence.**

JEUNES STADE ENT.S 2 U19 D3.C

Lecture du courrier de JEUNES STADE ENT.S 2 informant du **Forfait Général de son équipe ENT.**

JEUNES STADE ENT.S2. Amende de 100,00 euros à ce club, étant dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).

U17

20535650-LUSITANOS ST MAUR 2 / RUNGIS US U17 D2.A du 05/05/19

Lecture du rapport de l'arbitre (l'éducateur de l'équipe de LUSITANOS ST MAUR s'est présentée en retard et seul). **La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe LUSITANOS ST MAUR 2. Amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

20795144-ST MAUR VGA 3/NOGENT FC 2 U17 D4.B du 05/05/19

Lecture du courrier de NOGENT FC. **La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de l'équipe NOGENT FC. Amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

BRY FC U17 D4.B

La commission enregistre le forfait de l'équipe BRY FC U17 (voir PV du 23/04/19), forfaits déjà enregistrés :

NOGENT FC 2 / BRY FC du 30/09/18

ORLY AVS / BRY FC du 25/11/18

BRY FC / ST MAUR VGA du 14/04/19

4^{ème} forfait enregistré CHANTIER PARIS UA / BRY FC du 21/04/19

La commission confirme le forfait général de l'équipe BRY FC : U17 4D.B

CDM

20499351-ASF LUATS 5 / ARSENAL AC 5 CDM D1 du 05/05/19

Lecture du rapport de l'arbitre et du courrier de ASF LUATS. **La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe ASF LUATS 5. Amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

ANCIENS

20499488-BOISSY FC 11 / CAMELIENNE SP 11 Anciens D1 du 05/05/19

Lecture de la feuille de match. **La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe CAMELIENNE SP 11. Amende de 100,00 euros pour ce club, car nous sommes dans les trois dernières journées de Championnat (cf. Annexe Financière).**

20535291-AJ LIMEIUL BREVANNES / US ALFORTVILLE Anciens D3.A du 19.05.19

Courrier de la Ville de Limeil Brevannes,

Rencontre maintenue à la date prévue, Stade Pironi à 9h30.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

-En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir

-Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes

-Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match

-Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).

Courrier du Parc des sports de TREMBLAY du 17/12/18

La commission prend note des fermetures des installations sportives.

-Les 01^{er} & 08 & 30 mai 2019

Avis aux Clubs concernés de prévoir un terrain de repli ou une inversion de match prévu à ces dates.

Prévenir la Commission des changements

Courrier de la ville de CHOISY LE ROI du 27/03/19

Nous informant qu'en raison des travaux de transformation du terrain stabilisé du Stade Jean Bouin, le stade sera fermé **à partir du 1^{er} Avril 2019** jusqu'à la fin de saison.

La commission demande aux clubs concernés la liste des matchs ou de prévoir un terrain de repli ou une inversion des matchs. Prévenir la commission.